

Guichet unique virtuel des procédures du commerce extérieur

Les entreprises qui opèrent dans le commerce international doivent régulièrement réunir et soumettre un très grand nombre d'informations et de documents aux autorités publiques afin de satisfaire aux formalités requises pour les opérations d'importation et d'exportation.

Ces informations et documents doivent souvent être soumis à plusieurs administrations qui ont chacune un système (manuel ou automatisé) qui leur est propre. Ces multiples formalités et les coûts encourus pour s'y conformer, constituent une lourde charge à la fois pour les pouvoirs publics et les milieux d'affaires et peuvent également gêner considérablement le développement du commerce international.

L'une des solutions pour résoudre ce problème consiste à mettre en place un guichet unique grâce auquel les informations ou documents relatifs au commerce ne devront être soumis qu'une seule fois en un seul point.

Le guichet unique virtuel des formalités du commerce extérieur s'est imposé, ces dernières années, comme un moyen de fluidifier les échanges transfrontaliers. Les pays qui ont mis en place des solutions de type guichet unique ont connu des succès réels en matière d'accroissement de leurs échanges.

Conscient de l'importance de la simplification des procédures du commerce extérieur dans le développement des échanges internationaux, le Maroc a entamé, depuis plusieurs années, un processus de simplification de ces formalités ayant permis de réaliser plusieurs avancées en matière des procédures et de normalisation documentaire.

Ainsi, dans le cadre des travaux du Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE), les opérateurs publics et privés de la communauté portuaire et aéroportuaire de Casablanca ont réalisé, en 2000, un projet pilote d'échange informatisé de données portant sur les manifestes maritimes et aériens, l'avis de trafic, la demande d'attribution de poste et la liste des marchandises dangereuses.

Ce projet, avait comme principal objectif de substituer l'échange sur support papier des documents susmentionnés par un échange électronique direct entre les systèmes d'information des membres de la communauté portuaire.

La réussite de ce projet a permis à la communauté portuaire et aéroportuaire de réaliser des réductions substantielles des coûts d'opérations liés à la circulation et au traitement de ces documents.

Dans une perspective de généralisation du projet pilote à tous les opérateurs du commerce extérieur, le CNCE a élaboré un projet du plan national de simplification des procédures et de généralisation de l'échange informatisé des données.

Ce projet est le fruit d'un travail participatif qui a duré plus de 18 mois et mobilisé l'ensemble des opérateurs du commerce extérieur tant publics que privés.

Il s'agit en fait de la mise en place d'un guichet unique virtuel permettant à un utilisateur d'effectuer ses transactions liées au commerce international en accédant à l'ensemble des systèmes des différents intervenants à travers une interface unique. adossé à un portail unique auquel seront connectés les opérateurs, importateurs et exportateurs. Ce portail comportera un volet informationnel sur les procédures d'import-export et un autre relatif aux procédures à dématérialiser.

Le projet vise l'optimisation des procédures à travers la dématérialisation des flux documentaires actuels, ce qui permettrait de réduire considérablement les coûts des opérations du commerce extérieur et d'inscrire le Maroc dans une position avancée dans le chantier international de simplification des procédures et de l'usage de l'administration électronique.

Le processus est aujourd'hui entamé puisque en juillet 2007, le gouvernement s'est engagé à concrétiser le projet à travers une convention signée entre le CNCE, le Ministère du Commerce Extérieur, le Ministère des Affaires Économiques et Générales et le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics.

Pour la mise en œuvre de ce chantier dans les délais les plus brefs, il a été convenu que l'ANP prenne en charge la réalisation intégrale du projet dans sa composante portuaire. Il s'agit de la mise en place d'un système d'information de la communauté portuaire (PortNet) pour traiter l'ensemble des échanges des flux documentaires liés aux opérations du commerce extérieur portuaire.

Ce projet est constitué de :

- Une plate-forme mettant en partage les données, règles de gestion et contrôles communs à tous les acteurs ;
- Une interface permettant d'échanger et de synchroniser les flux entre les systèmes d'information des acteurs ;
- Un guichet unique virtuel permettant à un utilisateur d'effectuer ses opérations en accédant à l'ensemble des différents intervenants à travers une interface unique.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, la réalisation sera faite en commençant par le trafic conteneurs et ensuite le reste des flux. Le port de Casablanca sera traité en premier lieu, avant la généralisation du système aux autres ports.

La conduite du projet dans son ensemble est prévue en deux étapes : une phase d'étude, suivi de la réalisation. La mise en service des premiers modules de ce système est prévue avant la fin de l'année en cours.